



# CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 23 FEVRIER 2023

## Liste des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BONSON (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry DEVILLE.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 février 2023

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs : Thierry DEVILLE – Marcel GIACOMEL - Marie-Catherine GOIRAN - Nathan ALBOUY – Christine PAQUIS - Jacques DONATO - Sandrine NOIRIE - Joseph DEVILLE - André BRANDMEYER – Daniel VINEIS – Christine BERTIN - Odile LAROCHE-FARIGOULE – Sylvette DELORME - Dominique PAUTY – Evelyne FAURE - Corine BEGON – Grégory CROIZAT - Marilyne PLESSIS – Cédric CHAVAREN - Marie-José SAULODES – Marcel LEROUX - Nicole GIRAUD – François GILBERTAS - Hervé BRU.

Arrivée de Monsieur Laurent BRUNON à 18 h 35 pendant les questions orales, avant les délibérations.

Départ de M. André BRANDMEYER à 19 h 21 après les délibérations, durant le débat d'orientations budgétaires.

### **EXCUSES AVEC POUVOIR :**

M. Pacôme GALLET donne pouvoir à M. Jacques DONATO - M. Arnaud JAYOL donne pouvoir à M. Nathan ALBOUY

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Christine BERTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Secrétaire de séance : Madame Christine BERTIN.**

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2023**

Le Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023 a été approuvé à la majorité des membres présents lors la séance (24 voix).

**QUESTIONS ORALES****DELIBERATIONS****1 – VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle Plein Chant :**

Délibération n° 2023-003 : Vie associative – Subvention exceptionnelle – Plein Chant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 27 voix « POUR »

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association « Plein Chant » pour son implication dans l'organisation des journées du patrimoine en septembre 2022, participant ainsi à la valorisation de l'image de la commune.
- **DIT** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

**2 – POLICE DU MAIRE – Renouvellement Convention 30 Millions d'Amis :**

Délibération n° 2023-004 : Police du Maire – Renouvellement convention 30 Millions d'Amis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention 30 Millions d'Amis pour l'année 2023 pour la gestion des chats errants sur le territoire communal (identification et stérilisation afin de réduire la prolifération des chats errants).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**3 – POLICE DU MAIRE – Renouvellement Protocole Stand de Tir CTPS pour les policiers municipaux :**

Délibération n° 2023-005 : Police du Maire – Renouvellement du protocole Stand de Tir CTPS pour les policiers municipaux :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** le renouvellement du protocole avec le Stand de Tir CTPS pour les sessions d'entraînement au tir obligatoires des policiers municipaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole.

**4 – AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2023 :**

**Délibération n° 2023-006 : Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2023.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 24 voix « POUR » et 3 VOIX « CONTRE » (M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme SAULODES),**

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs portant création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à pourvoir au 1<sup>er</sup> avril 2023.

**5 – AFFAIRES ECONOMIQUES – Enquête publique CARRIERES THOMAS GRANULATS (installation classée soumise à autorisation) :**

**Délibération n° 2023-007 : Enquête publique CARRIERES THOMAS GRANULATS (installation classée soumise à autorisation) :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » ( M. Hervé BRU, Mme Marie-José SAULODES ), 2 voix « ABSTENTION » ( M. François GILBERTAS, M. Marcel LEROUX),**

- **EMET** un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par la société CARRIERES THOMAS GRANULATS.

**6 – INTERCOMMUNALITE – LOIRE FOREZ AGGLOMERATION – Adhésion au service commun des moyens techniques :**

**Délibération n° 2023-008 : Adhésion au service commun des moyens techniques.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au service commun des moyens techniques porté par Loire Forez Agglomération, à compter de la date de signature de la convention par les deux parties et pour une durée illimitée.
- **APPROUVE** la convention jointe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celle-ci.

**7- INTERCOMMUNALITE – LOIRE FOREZ AGGLOMERATION – Convention de mise à disposition d'un broyeur :**

**Délibération n° 2023-009 : Convention de mise à disposition d'un broyeur.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,**

- **APPROUVE** la mise à disposition du service technique auprès de la Loire Forez Agglomération pour le stockage de broyeurs et pour assurer les transactions de retrait et retour de ces matériels par les communes du territoire à compter de la date de signature de la convention par les deux parties et pour une durée illimitée et la convention afférente jointe à la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celle-ci.

#### 8 – INTERCOMMUNALITE – Convention de coopération de la Police Municipale BONSON / SAINT – CYPRIEN :

Délibération n° 2023-010 : Renouvellement de la convention de coopération de la Police Municipale BONSON / SAINT-CYPRIEN :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de coopération de la Police Municipale de BONSON et de SAINT - CYPRIEN
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ladite convention.

#### 9 – INTERCOMMUNALITE – LOIRE FOREZ AGGLOMERATION – Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme :

Délibération n° 2023-011 : Convention de partenariat avec l'Office du Tourisme Loire Forez Agglomération:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la convention avec l'office de tourisme Loire Forez Agglomération pour la vente de billets des spectacles de la saison culturelle.
- **APPROUVE** le commissionnement à verser à l'office de tourisme Loire Forez Agglomération fixé à 5% du prix de vente du billet et en cas d'édition du billet, l'impression facturée à la commune 0.09 centimes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### 10 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Antenne Relais Rue du Pré Salvau – Modification du preneur :

Délibération n° 2023-012 : Antenne Relais – Rue du Pré Salvau – Modification du preneur :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 25 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » (M. Hervé BRU, Mme Marie – José SAULODES) ,

- **APPROUVE** la convention avec le nouveau preneur, CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**11 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Antenne Relais « Les Lattes » - Modification du preneur :**

**Délibération n° 2023-013 : Antenne Relais – « Les Lattes » – Modification du preneur :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 25 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » (M. Hervé BRU, Mme Marie – José SAULODES),**

- **APPROUVE** la convention avec le nouveau preneur, CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**12 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2023 :**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal (DOB), dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (article. L 2312-1, al. 2 du CGCT).

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 53.**

**PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 30 MARS 2023**